Une image contenant Police, cercle, Graphique, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)**

**N°25-7103-117**

**CONCEPTION, FABRICATION, INSTALLATION**

**MOBILIERS SUR-MESURE**

ACCORD CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES IMMOBILIERES

Une image contenant Police, cercle, Graphique, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Articles 1 – OBJET DU MARCHE**

Le présent marché a pour objet la conception, la fabrication et l’installation de mobilier ainsi que d’aménagements intérieurs spécifiquement adaptés aux besoins d’espaces recevant du public, avec une fréquentation majoritairement étudiante. Ces locaux nécessitent des solutions sur mesure, alliant fonctionnalité, robustesse et esthétique, afin de répondre aux contraintes liées à une utilisation intensive, à la sécurité, au confort des usagers et à la conformité réglementaire.

Les espaces à aménager présentent des configurations complexes ou irrégulières, telles que des angles non droits, des poteaux porteurs, des gaines techniques visibles ou encastrées, des différences de niveaux au sol ou au plafond, ainsi que des contraintes de circulation liées aux usages des locaux (flux d’étudiants, accès PMR, zones de sécurité). Ces particularités imposent des solutions sur mesure parfaitement adaptées à l’existant.

Le mobilier standard ne permet pas de répondre aux contraintes fonctionnelles, esthétiques et techniques des espaces à aménager.

**Articles 2 – MODALITE D’EXECUTION**

##### **2.1. Documents de référence :**

Les travaux devront être réalisés conformément aux documents suivants :

* Plans (PDF ou DWG) d’architecture et d’agencement fournis par le cabinet d’architecture d’intérieur et l’architecte d’intérieur ;
* Dossier de consultation des entreprises (DCE) incluant les plans de principe, les coupes, les élévations et les détails techniques ;
* Normes en vigueur applicables aux Établissements Recevant du Public (ERP), notamment : Réglementation incendie (classement feu M1 minimum), Accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite), Normes relatives à la qualité de l’air intérieur (émissions de COV) ;
* Cahier des charges esthétique et fonctionnel défini par le maître d’œuvre et l’architecte d’intérieur ;

Toute modification ou adaptation devra faire l’objet d’une validation écrite préalable par le maître d’œuvre.

##### Une image contenant Police, cercle, Graphique, logo Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

##### **2.2. Matériaux et produits :**

Les matériaux utilisés devront répondre aux critères suivants :

* Bois massif ou bois lamellé-collé exclusivement, pour leur robustesse et leur durabilité. Les stratifiés sont proscrits ;
* Textiles techniques pour les assises : anti-taches, lavables, résistants à l’usage collectif intensif ;
* Quincaillerie professionnelle : charnières, coulisses, fixations silencieuses, résistantes et garanties longue durée ;
* Matériaux classés au feu M1 minimum, conformes aux normes ERP ;
* Produits à faibles émissions de COV, garantissant une bonne qualité de l’air intérieur ;
* Intégration de prises électriques et ports USB dans certains mobiliers, avec réservations prévues pour le câblage ;

##### **2.3. Mise en œuvre :**

La mise en œuvre comprendra les étapes suivantes :

* Relevés de côtes sur site obligatoires avant toute fabrication, afin d’assurer l’adaptation parfaite aux contraintes architecturales ;
* Étude technique et plans de fabrication détaillés réalisés par l’entreprise, à faire valider avant lancement en production ;
* Fabrication sur mesure selon les plans validés, avec respect strict des dimensions, implantations et spécifications ;
* Pose et montage sur site : fixations solides, ajustements précis, finitions soignées sans défauts visibles ;
* Nettoyage complet en fin de chantier, évacuation des déchets et emballages en déchetterie ;

##### **2.4. Exigences particulières :**

* Respect du concept esthétique défini par l’architecte d’intérieur : toute proposition ou modification devra être validée pour garantir la cohérence visuelle du projet ;
* Adaptation aux contraintes spécifiques des locaux : angles non droits, poteaux porteurs, gaines techniques, différences de niveaux, flux de circulation, zones de sécurité ;
* Durabilité et facilité d’entretien : matériaux résistants aux chocs, à l’usure et aux produits d’entretien courants ;
* Garantie décennale sur le mobilier et garantie de 15 ans sur la quincaillerie ;
* Respect impératif du planning, notamment les échéances liées à l’ouverture au public et à la rentrée universitaire ;

Une image contenant Police, cercle, Graphique, logo

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

##### **2.5. Coordination avec d’autres entreprises :**

Une coordination étroite sera exigée avec les autres lots, notamment :

* Lot électricité : pour l’intégration et le raccordement des prises et ports USB dans le mobilier ;
* Maître d’œuvre et architecte d’intérieur : pour la validation des plans, matériaux et finitions ;
* Autres corps d’état : pour assurer la cohérence des interventions, éviter les interférences et garantir le bon déroulement du chantier ;

L’entreprise devra participer aux réunions de chantier et respecter les consignes de coordination transmises par le maître d’œuvre.